

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du vendredi 10 avril 2026
Ainterexpo**

PROCÈS-VERBAL

Sous la présidence de Monsieur Jean-François DEBAT, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Présents : Alexandre ANDRÉ, Jean-Pierre ARRAGON, Nathalie AZNAR, Christelle BERARDAN, Franck BÉRARDAN, Véronique BIBET, Bernard BIENVENU, François BIRRAUX, Jean-Luc BLANC, Jean-Noël BLANC, Jean-Paul BUELLET, Fabrice CANET, Nicole CARRY, Hélène CÉDILEAU, Patrick CHANEL, Alain CHAPUIS, Didier CHARVET, Sylviane CHENE, Sébastien CHORRIER-COLLET, Christophe COQUELET, Alexa CORTINOVIS, Sandrine COURTOIS, Baptiste DAUJAT, Jean-Marie DAVI, Benoît DE BOYSSON, Jean-François DEBAT, Marc Antoine DECAVELE, Christophe DISSES, Thierry DOSCH, Sandrine DUBOIS, Françoise DUPONT-PRUDENT, Raphaël DURET, Jean-luc EMIN, Marie-Claude EYRAUD, Guillaume FAUVET, Jacques FÉAUD, Cécile FERLET, Olivier FERNANDEZ, Isabelle FLAMAND, Jean-Yves FLOCHON, Céline FONTAINE, Isabelle FRANCK, Yvonne GAHWA, Jonathan GINDRE, Jordan GIRERD, Michel GIROD, Nathalie GIVORD, Michel Jean-Marie GIVORD, Sébastien GOBERT, Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Sébastien GUERAUD, Serge GUERIN, Patrice GUILLERMIN, Franck GUYARD, Yvan HERTRICH, Philippe JAMME, Philippe JEANNIN, Olivier JOLY, David LAFONT, Françoise LEGOUGE, Patrick LEVET, Nathalie LIGERON, Isabelle MAISTRE, Christophe MALLET, Karine MAMMOLITI, Walter MARTIN, Marie MELEC, Emmanuelle MERLE, Isabelle MESSINA, Rita MONTEIRO, Alexis MORAND, Mickaël MOREL, Béatrice MORIN, Christophe NIOGRET, Andy NKUNDIKIJE, Nadia OULED SALEM, Delphine PAILLON, Thierry PALLEGOIX, Christian PASSAQUET, Sandrine PENE, Bernard PERRET, Mandy PERRET-MÉDEVIELLE, Yves PERRON, Dominique PERROT, Dominique PETITJEAN, Jean-Luc PICARD, Christine PIOTTE, Bernard PRIN, Bruno RAFFIN, Benjamin RAQUIN, Jean-Pierre REVEL, Géraldine RIGAUD, Patrick ROCHE, Jean-Luc ROUX, Françoise ROUX MANIGAND, Claudie SAINT-ANDRÉ, Nicolas SCHWEITZER, Martine TABOURET, Franck TARPIN, Denis TAVEL, Laure THERMET, Sandrine THEVENARD, Jean-Marc THEVENET, Patrick VACLE, Laurent VIALON, Christian VOVILIER, Suaip ZINKAL, Benjamin ZIZIEMSKY.

Excusés ayant donné procuration : Jérôme BUISSON à Benoît DE BOYSSON, Zarouhine CALMUS à Jean-Marc THEVENET, Géraldine CENDRE à Alain CHAPUIS, Leïna CHAÏBI à Isabelle MAISTRE, Mathieu DODARD à Christophe NIOGRET, Gary LEROUX à Walter MARTIN, Charline LIOTIER à Jean-Luc ROUX.

Quorum : 108 présents sur 115 en exercice

Secrétaire de Séance : Marie MELEC

Par convocation en date du 3 avril 2026, l'ordre du jour est le suivant :

www.grandbourg.fr
Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse
3 avenue Arsène d'Arsonval
CS 88000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex
Tél. : 04 74 24 75 15 / Fax : 04 74 24 75 13



Conseil d'installation.

Finances, Administration Générale, Services aux Communes, Mutualisation

- 1 - Élection du Président
- 2 - Fixation du nombre de Vice-Présidents et des autres membres du Bureau
- 3 - Élection des Vice-Présidents et Conseillers supplémentaires
- 4 - Lecture de la charte de l'élu local
- 5 - Fixation du lieu de la séance du prochain Conseil communautaire

Mme Nicole CARRY.- Bonjour Mesdames, bonjour Messieurs,
Peut-être devrais-je dire « bonjour mes chers Collègues », mais je n'ose pas encore, je suis timide.

Je m'appelle Nicole CARRY, j'ai l'honneur de présider cette séance d'installation du Conseil Communautaire de Grand Bourg Agglomération en raison de mon grand âge et en ma qualité de doyenne. Qui m'aurait dit qu'à l'orée de mes 77 étés – je suis née un 2 août – j'aurais eu cet honneur, ce plaisir ! Comme quoi la vie, même à 77 ans, nous réserve encore de bonnes surprises.

Avant de démarrer la partie officielle de cette séance, je voudrais juste vous dire un petit mot pour me présenter.

Je viens de Bohas-Meyriat-Rignat, j'y ai exercé un premier mandat de 2020 à 2026 en qualité de Deuxième Adjointe et de Maire déléguée de Rignat à l'époque, commune associée et non pas fusionnée à Bohas et Meyriat, et aujourd'hui, je me retrouve Maire parce que personne ne voulait la place, ce qui, à vrai dire, n'est pas pour me déplaire.

J'habite Rignat, un petit village gaulois, perdu au fin fond du Sud Revermont, peuplé d'irréductibles Gaulois. Moi-même, je me considère un peu comme une irréductible petite gauloise, mais dans le bon sens du terme, parce que j'essaie d'œuvrer pour le bien de la communauté.

Pour terminer ma présentation, je dirai, avec mes 42 ans d'expérience professionnelle dans le domaine des Ressources humaines dans divers milieux, que j'estime que l'être humain est à la base de tout, par sa passion, sa volonté, son énergie, son engagement qui fait avancer les choses. Ensemble, par notre passion, notre volonté, notre énergie, notre engagement, nous ferons de grandes choses. Pour ma part, je suis donc ravie de rejoindre votre communauté qui est maintenant la mienne.

Je vous remercie, mes chers Collègues, pour votre attention.

(Applaudissements)

Je déclare la séance ouverte pour l'installation du Conseil Communautaire du Grand Bourg Agglomération.

Mesdames et Messieurs,

En application de l'Article L.5211-6 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), « *les Communautés d'Agglomération sont administrées par un organe délibérant composé de représentants des Communes membres désignés dans les conditions prévues au titre V du Livre I^{er} du Code électoral.*

Après le renouvellement général des Conseils municipaux, l'organe délibérant se réunit au plus tard le vendredi de la quatrième semaine qui suit l'élection des Maires ».

Étant donné que l'ensemble des Conseillers municipaux du territoire de l'agglomération ont été élus au premier tour du scrutin qui s'est déroulé le 15 mars 2026, Monsieur Jean-François DEBAT, Président sortant, vous a convoqués le vendredi 3 avril dernier avec l'ordre du jour suivant :

- 1 - Installation des Membres du Conseil communautaire
- 2 - Élection du Président
- 3 - Détermination du nombre de Vice-Présidents et des autres membres du Bureau
- 4 - Élection des Vice-Présidents
- 5 - Élection des autres membres du Bureau
- 6 - Lecture de la charte de l'élu local

1 - Installation des membres du Conseil communautaire

Mme CARRY.- Je vais procéder à l'installation des Membres du Conseil communautaire et pour ce faire, procéder à l'appel nominal ; je vous demande de répondre présent à l'appel de votre nom.

Civilité	Prénom	Nom
Monsieur	Alexandre	ANDRÉ
Monsieur	Jean-Pierre	ARRAGON
Madame	Nathalie	AZNAR
Madame	Christelle	BERARDAN
Monsieur	Franck	BERARDAN
Madame	Véronique	BIBET
Monsieur	Bernard	BIENVENU
Monsieur	François	BIRRAUX
Monsieur	Jean-Luc	BLANC
Monsieur	Jean-Noël	BLANC
Monsieur	Jean-Paul	BUELLET
Monsieur	Jérôme	BUISSON (Excusé)
Madame	Zarouhine	CALMUS (Excusée)
Monsieur	Fabrice	CANET
Madame	Nicole	CARRY
Madame	Hélène	CEDILEAU
Madame	Géraldine	CENDRE (Excusée)
Madame	Leïna	CHAÏBI (Excusée)
Monsieur	Patrick	CHANEL
Monsieur	Alain	CHAPUIS
Monsieur	Didier	CHARVET
Madame	Sylviane	CHENE
Monsieur	Sébastien	CHORRIER-COLLET
Monsieur	Christophe	COQUELET
Madame	Alexa	CORTINOVIS
Madame	Sandrine	COURTOIS
Monsieur	Baptiste	DAUJAT
Monsieur	Jean-Marie	DAVI
Monsieur	Benoît	DE BOYSSON
Monsieur	Jean-François	DEBAT
Monsieur	Marc Antoine	DECAVELE
Monsieur	Christophe	DISSES
Monsieur	Mathieu	DODARD (Excusé)
Monsieur	Thierry	DOSCH
Madame	Sandrine	DUBOIS
Madame	Françoise	DUPONT-PRUDENT
Monsieur	Raphaël	DURET
Monsieur	Jean-Luc	EMIN
Madame	Marie-Claude	EYRAUD
Monsieur	Guillaume	FAUVET

Monsieur	Jacques	FÉAUD
Madame	Cécile	FERLET
Monsieur	Olivier	FERNANDEZ
Madame	Isabelle	FLAMAND
Monsieur	Jean-Yves	FLOCHON
Madame	Céline	FONTAINE
Madame	Isabelle	FRANCK
Madame	Yvonne	GAHWA
Monsieur	Jonathan	GINDRE
Monsieur	Jordan	GIRERD
Monsieur	Michel	GIROD
Monsieur	Michel Jean-Marie	GIVORD
Madame	Nathalie	GIVORD
Monsieur	Sébastien	GOBERT
Madame	Virginie	GRIGNOLA-BERNARD
Monsieur	Sébastien	GUERAUD
Monsieur	Serge	GUERIN
Monsieur	Patrice	GUILLERMIN
Monsieur	Franck	GUYARD
Monsieur	Yvan	HERTRICH
Monsieur	Philippe	JAMME
Monsieur	Philippe	JEANNIN
Monsieur	Olivier	JOLY
Monsieur	David	LAFONT
Madame	Françoise	LEGOUGE
Monsieur	Gary	LEROUX (Excusé)
Monsieur	Patrick	LEVET
Madame	Nathalie	LIGERON
Madame	Charline	LIOTIER (Excusée)
Madame	Isabelle	MAISTRE
Monsieur	Christophe	MALLET
Madame	Karine	MAMMOLITI
Monsieur	Walter	MARTIN
Madame	Marie	MELEC
Madame	Emmanuelle	MERLE
Madame	Isabelle	MESSINA
Madame	Rita	MONTEIRO
Monsieur	Alexis	MORAND
Monsieur	Mickael	MOREL
Madame	Béatrice	MORIN
Monsieur	Christophe	NIOGRET
Monsieur	Andy	NKUNDIKIJE
Madame	Nadia	OULED SALEM
Madame	Delphine	PAILLON
Monsieur	Thierry	PALLEGOIX
Monsieur	Christian	PASSAQUET
Madame	Sandrine	PENE
Monsieur	Bernard	PERRET
Madame	Mandy	PERRET-MEDEVIELLE

Monsieur	Yves	PERRON
Monsieur	Dominique	PERROT
Madame	Dominique	PETITJEAN
Monsieur	Jean-Luc	PICARD
Madame	Christine	PIOTTE
Monsieur	Bernard	PRIN
Monsieur	Bruno	RAFFIN
Monsieur	Benjamin	RAQUIN
Monsieur	Jean-Pierre	REVEL
Madame	Géraldine	RIGAUD
Monsieur	Patrick	ROCHE
Monsieur	Jean-Luc	ROUX
Madame	Françoise	ROUX MANIGAND
Madame	Claudie	SAINT ANDRE
Monsieur	Nicolas	SCHWEITZER
Madame	Martine	TABOURET
Monsieur	Franck	TARPIN
Monsieur	Denis	TAVEL
Madame	Laure	THERMET
Madame	Sandrine	THEVENARD
Monsieur	Jean-Marc	THEVENET
Monsieur	Patrick	VACLE
Monsieur	Laurent	VIALLO
Monsieur	Christian	VOVILIER
Monsieur	Suaip	ZINKAL
Monsieur	Benjamin	ZIZIEMSKY

Je vous déclare installés dans vos fonctions, Mesdames, Messieurs, bravo.

(Applaudissements)

2 - Élection du Président

Mme Nicole CARRY.- Je vous invite maintenant à procéder à l'élection du Président, le quorum étant largement atteint vu que vous êtes quasiment tous là.

J'annonce les pouvoirs qui ont été donnés :

Jérôme BUISSON à Benoît DE BOYSSON ;
 Zarouhine CALMUS à Jean-Marc THEVENET ;
 Fabrice CANET (à partir de son départ) à Nadia OULED SALEM ;
 Géraldine CENDRE à Alain CHAPUIS ;
 Leïna CHAIBI à Isabelle MAISTRE ;
 Mathieu DODARD à Christophe NIOGRET ;
 Charline LIOTIER à Jean-Luc ROUX ;
 Gary LEROUX à Walter MARTIN.

Désignation de la secrétaire de séance : Mme Marie MELEC accepte cette mission.

Mesdames et Messieurs, avant de procéder à l'élection du Président, je dois tout d'abord vous en rappeler les modalités.

Article L.5211-9 du CGCT :

« Le Président est l'organe exécutif de l'Établissement public de coopération intercommunale.

Il prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant de l'Établissement public de coopération intercommunale. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes de l'Établissement public de coopération intercommunale.

Il est seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du Bureau. Il peut également donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au Directeur général des Services, au Directeur général adjoint des Services, au Directeur général des Services techniques, au Directeur des Services techniques et aux Responsables de Service. La délégation de signature donnée au Directeur général des Services, au Directeur général adjoint des Services, au Directeur général des Services techniques, au Directeur des Services techniques et aux Responsables de Service peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président en application de l'Article L.5211-10, sauf si cet organe en a décidé autrement dans la délibération déléguant ces attributions au Président. Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

Les fonctions de Président et de Vice-Président sont incompatibles avec celles de militaire en position d'activité.

Les membres du Bureau exerçant un mandat de Député, de Sénateur ou de Représentant au Parlement européen ne peuvent recevoir ou conserver de délégation.

Le Président est le chef des services de l'Établissement public de coopération intercommunale.

Il représente en justice l'Établissement public de coopération intercommunale.

Le Président de l'Établissement public de coopération intercommunale procède à la nomination des gardes champêtres dans le cas et les conditions prévus à l'Article L.522-2 du Code de la sécurité intérieure.

Le Président de l'Établissement public de coopération intercommunale peut, par délégation de son organe délibérant, être chargé d'exercer, au nom de l'établissement, les droits de préemption, ainsi que le droit de priorité, dont celui-ci est titulaire ou délégataire en application du Code de l'urbanisme. Il peut également déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien, dans les conditions que fixe l'organe délibérant de l'établissement. Il rend compte à la plus proche réunion utile de l'organe délibérant de l'exercice de cette compétence.

À partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du Président, les fonctions de Président sont assurées par le doyen d'âge ».

L'Article L.5211-2 du même Code (CGCT) précise qu'à « l'exception de celles des deuxième à quatrième alinéas de l'Article L.2122-4, les dispositions du chapitre II du titre II du livre I^{er} de la deuxième partie relatives au Maire et aux Adjoints sont applicables au Président et aux membres du Bureau des Établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre ».

Le Président est élu par le Conseil communautaire parmi ses membres.

Par renvoi à l'Article L.2122-7 du CGCT, l'élection du Président a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue après les deux tours, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative et le candidat qui obtient le plus de voix à ce troisième tour est proclamé élu ; en cas d'égalité des voix, le plus âgé est déclaré élu, selon l'Article L.2122-7 Alinéa 3 du CGCT.

Nous allons vivre un grand moment.

J'invite les candidats à se déclarer – les candidatures se font sans intervention préalable et sans débat.

M. Jean-François DEBAT est candidat.

M. Alain CHAPUIS est candidat.

Y a-t-il d'autres candidats ? (Il n'y a pas d'autres candidats.)

Je demande l'accord de l'Assemblée pour désigner en qualité d'assesseurs, les deux plus jeunes membres, à savoir : Mme Mandy PERRET-MEDEVILLE et M. Olivier FERNANDEZ. Êtes-vous d'accord – votez à main levée ? Nous pouvons considérer que l'Assemblée est d'accord.

Je dois maintenant constater l'heure, il est 18 heures 25.

Je dois également constater que l'urne ne contient ni enveloppe ni bulletin : l'urne est vide.

Étant donné que je suis la doyenne, j'ai demandé à voter en premier.
J'ai voté.

À présent, l'urne va passer devant vous.

M. MORAND.- Je pose la question de l'isoloir pour rendre le vote le plus secret possible puisque nous sommes tout de même installés à côté de nos collègues. S'il est prévu, chacun est libre de s'y rendre, mais est-il prévu de pouvoir procéder au vote par l'isoloir ?

Mme CARRY.- La réponse est oui.

L'urne va être installée sur la table donc, et chaque personne, dans l'ordre alphabétique, va pouvoir aller dans l'isoloir, puis passer pour voter dans l'urne.

(Il est procédé à l'élection du Président à bulletin secret.)

Mesdames et Messieurs, le scrutin est clos, il est 18 heures 55.

(Les deux assesseurs sont appelés pour procéder au dépouillement des bulletins de vote.)

Madame Nicole CARRY.- Les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	114
Nombre de suffrages déclarés blancs, à déduire :	5
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	109
Majorité absolue :	55
M. Alain CHAPUIS :	23 voix
M. Jean-François DEBAT :	85 voix
M. Jordan GIRERD :	1 voix

Il ressort de ces résultats que Monsieur Jean-François DEBAT a obtenu la majorité absolue des voix. Bravo, Monsieur.

(Monsieur Jean-François DEBAT est proclamé Président de Grand Bourg Agglomération.)

(Applaudissements)

DC-2026-017 - Élection du Président

Conformément à l'article L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, le doyen de l'assemblée préside aux opérations de vote.

Le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le doyen d'âge procède à l'appel des candidatures puis invite à procéder au 1^{er} tour de scrutin, après que le Conseil communautaire ait désigné deux assesseurs : Mandy PERRET-MEDEVIELLE et Olivier FERNANDEZ.

Candidats :
Alain CHAPUIS
Jean-François DEBAT

1^{er} tour de scrutin :
Dès le vote du dernier conseiller, il est procédé au dépouillement.
Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 1
Nombre de votants : 114
Nombre de suffrages déclarés nuls et de bulletins blancs : 5 bulletins blancs

Nombre de suffrages exprimés : 109

Majorité absolue : 55

Ont obtenu :

Nom et prénom du candidat	Nombre de suffrages obtenus
CHAPUIS Alain	23
DEBAT Jean-François	85
GIRERD Jordan	1

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES AVOIR PROCÉDÉ AUX OPÉRATIONS DE VOTE,

VU les résultats du scrutin des élections municipales du 15 mars 2026 ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-2, L.5211-10, L.2122-1, L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 ;

VU le résultat des opérations de vote,

PROCLAME Jean-François DEBAT, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de de Bourg-en-Bresse.

Je vais donc passer la parole à Monsieur Jean-François DEBAT.

Je vous salue..., je ne vous dis pas « à dans six ans », parce que je ne sais pas où je serai dans six ans.

(Applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT.- Mes chers Collègues,

Je veux vous dire mes remerciements, d'abord à Nicole CARRY qui vient d'assurer cette présidence de doyen d'âge, devant une assemblée impressionnante, mais chère Nicole, nous ne nous revoyons pas dans six ans, nous nous revoyons dans trois semaines, pour le prochain Conseil communautaire qui aura lieu, je vous en fais l'annonce, le 27 avril afin de mettre en place notre Communauté d'Agglomération.

Je remercie les services de Grand Bourg Agglomération ainsi que les collègues scrutateurs qui ont garanti la bonne tenue de ce scrutin organisé comme à chaque fois, ici, à Ainterexpo.

Je salue les collègues qui se sont présentés, pour l'un, Alain CHAPUIS, qui a obtenu 23 voix, pour l'autre, Jordan GIRERD, qui a obtenu 1 voix.

Je remercie très sincèrement l'immense majorité des Conseillers communautaires, vous, mes chers collègues, Maires, Maires-adjoints et Conseillers municipaux pour les Communes plus importantes, qui composez notre Conseil communautaire, qui prenez les décisions d'un bassin de vie de 140 000 habitants composé de 74 communes, la plus importante Communauté d'Agglomération de notre Département de l'Ain.

Je voudrais vous remercier très sincèrement de votre confiance renouvelée dans la diversité de qui vous êtes et d'où vous venez, de la plus petite des communes à la plus importante, des différences d'âge, de génération, de milieux sociaux, de convictions personnelles, politiques ou autres, qui sont les nôtres, puisque je sais que ces votes ont dépassé un certain nombre de ces différences de sensibilité.

Je voudrais remercier, et un certain nombre sont présents alors qu'ils ne sont plus élus, les membres du Conseil sortant, 2020-2026, qui ont travaillé au service de notre territoire, j'y reviendrai dans un instant, pour lancer les projets, mener les politiques et les actions que nous avons estimé utiles, et dont il appartiendra à notre assemblée de décider de la suite.

Je remercie tout particulièrement les membres du Bureau qui ont travaillé de manière très efficace pendant le mandat passé.

Je voudrais aussi remercier, ici, les membres du Bureau sortant, de différentes sensibilités, parce que vous le savez tous, notre bureau était composé et restera composé d'élus qui ne mettent pas tous le même bulletin

dans l'urne lors des élections nationales, mais qui ont une vision commune de l'intérêt collectif, du projet de territoire que nous portons, et de leur rôle, du rôle de chacune et de chacun.

Je voudrais remercier les membres du Bureau sortant qui ont participé aux travaux de préparation de cette élection, en particulier mes collègues, Bernard BIENVENU, Jean-Yves FLOCHON, Walter MARTIN, Hélène CÉDILEAU, avec lesquels nous avons travaillé pour proposer aux élus que vous êtes, proposer au territoire qui est le nôtre et que nous servons, une démarche conjointe, une démarche qui ne gomme aucune de nos différences de sensibilité, mais qui fait valoir notre vision commune parce que c'est ainsi que nous avons travaillé ensemble, depuis 2020, et nous allons proposer de continuer à le faire.

Oui, nous avons décidé de vous proposer, et donc de proposer en même temps au territoire, de poursuivre ensemble les actions et le projet que nous avons débutés et menés ensemble depuis six ans.

Je le dis, et je le prends en compte naturellement, ceux qui ne se sont pas inscrits dans cette démarche ont toute leur place dans cette Agglomération, et d'ailleurs, ils participent, et ils participeront à l'ensemble des travaux.

Mais ce soir, par votre vote massif, mes chers collègues, vous envoyez un signe au-delà de ces murs, un signe à notre territoire, un signe aux habitants qui nous ont élus dans nos communes et au service desquels nous sommes.

Vous leur avez dit que dans un monde instable et complexe, un territoire qui se divise est un territoire qui s'affaiblit, et nous leur avons dit que nous étions capables de continuer à travailler ensemble justement pour éviter ces ferments de division, surtout lorsque, et c'est le cas, nous parvenons à trouver des consensus sur les politiques à mener. Ce sera ma responsabilité première de Président et je m'y engage. Je m'engage de continuer à rechercher non pas l'unanimité, elle n'existe pas, mais le consensus le plus large, l'acceptation et la compréhension des politiques et des décisions qui seront prises par le Conseil communautaire et par le Bureau communautaire.

Oui, nous avons devant nous de nombreux projets, qui sont en cours, de nombreuses politiques qui ont été engagées en matière de développement économique, d'habitat, d'énergie, d'eau, d'assainissement, de gestion de nos rivières, d'aménagement de l'espace, d'urbanisme, et ces projets, nous devons décider ensemble dans les semaines ou les mois qui viennent, de les poursuivre ou de les ajuster.

Je l'ai indiqué à la fin du mandat précédent, y compris lors des vœux ici même, nous remettrons en chantier, et je proposerai au Premier Vice-Président de piloter le projet de territoire avant l'été pour nous donner une grosse année pour rediscuter de l'ensemble de ces aspects. Le dernier date de 2018, eh bien nous prendrons le début de ce mandat, tout en continuant les actions engagées, les projets en cours, et en prenant les décisions qu'il faudra pour notre agglomération, pour rediscuter collectivement avec le Conseil communautaire, mais aussi avec les Conseillers municipaux qui ne sont pas au Conseil communautaire, des axes de notre projet de territoire.

Oui, vous avez dit, nous avons dit aujourd'hui, par la manière dont s'est déroulé ce scrutin et par les propositions qui viendront, aux acteurs politiques du territoire, du Département avec lequel nous poursuivrons un dialogue confiant et une coopération sur tous les sujets qui le méritent, mais aussi à l'État, à la Région, à d'autres, nous avons dit aux acteurs économiques, aux entreprises, grandes ou moyennes, qui sont dans nos territoires, nous avons dit aux citoyens, que oui, nous étions capables et nous serons capables de travailler ensemble, parce que ce qui nous motive avant tout, c'est l'intérêt du territoire et c'est la qualité de vie de ses habitants. C'est aussi la préparation de l'avenir avec notre part des transitions qui sont nécessaires pour le préparer.

Nous poursuivrons, mes chers collègues, l'ensemble des instances de dialogue, l'ensemble des instances de discussion de notre Agglomération, nous en reparlerons lors de l'organisation de notre collectivité, les commissions, la conférence des Maires qui existe de plein droit, les conférences territoriales, les groupes de travail, les autres instances de dialogue, qui seront poursuivies intégralement.

Mes chers collègues, je vais dans un instant vous présenter la suite des choses, c'est-à-dire l'élection du Bureau, des 25 membres que je vous propose de confirmer, qui composeront le Bureau communautaire, et à l'intérieur de ces 25, les 15 Vice-Présidents que je vais dans un instant soumettre à votre vote.

Comme en 2017, comme en 2020, ils seront l'expression d'un travail conjoint. La différence, c'est qu'il y a six ans, nous l'avions fait dans la salle d'à côté et dans une forme d'urgence après une élection qui avait pris une

autre forme. Cette fois-ci, nous avons pu le préparer, et c'est donc aussi au nom des autres collègues, ceux que j'ai cités et ceux que je n'ai pas cités, que je vous proposerai tout à l'heure d'élire successivement ces 15 Vice-Présidents et ces 10 membres du Bureau.

Mes chers collègues, ce soir, c'est l'installation de notre Conseil communautaire, c'est une séance solennelle, elle est nécessaire, la démocratie vit comme cela. Chacun pourra s'exprimer dans cette assemblée, chacun pourra y dire ce qu'il souhaite, chacun pourra y voter, chacun pourra contribuer avec qui il est, de la commune dont il est issu, avec débat, c'est aussi comme cela que fonctionne la démocratie.

Mes chers collègues, nous avons du pain sur la planche, je vous remercie ce soir de votre confiance.

Merci à tous.

(Applaudissements)

3 - Détermination du nombre de Vice-Présidents et des autres membres du Bureau

M. LE PRÉSIDENT.- Chers Collègues,

En fonction de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, c'est le Conseil communautaire qui détermine à la majorité simple, le nombre de postes de Vice-Présidents sans que celui-ci puisse être supérieur à 20 % de l'effectif et excéder 15 postes, et nous pouvons par ailleurs déterminer un nombre d'autres membres du Bureau.

Sur le fondement de ces textes, et comme cela était déjà le cas depuis 2017, je vous propose pour la durée du mandat, de créer 15 postes de Vice-Présidents, et de fixer à 10, le nombre des autres membres du Bureau en application des dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Y a-t-il, mes chers collègues, des demandes d'intervention ou des questions ?

Puisqu'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix.

DC-2026-018 - Fixation du nombre de Vice-Présidents et des autres membres du Bureau

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;

CONSIDÉRANT que le nombre de Vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant, ni qu'il puisse excéder 15 Vice-Présidents ;

CONSIDÉRANT que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de 15 ;

CONSIDÉRANT que l'organe délibération peut également décider de créer des postes de conseillers supplémentaires, sans qu'il soit fixé de plafond ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE BUREAU, à 114 voix POUR et 1 abstention(s) : Alain CHAPUIS

FIXE le nombre de Vice-Présidents à 15 ;

DÉCIDE que les autres membres du Bureau seront au nombre de 10.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous remercie. Nous avons donc approuvé la constitution du Bureau dans son principe.

Je vais maintenant suspendre la séance en vous demandant de rester à votre place.

Depuis 2020, il y a une alternative, on peut voter pour des désignations et des élections par scrutin électronique ; c'est ce que je vous propose, c'est parfaitement conforme aux textes – en 2020, nous avons proposé de voter ainsi – et cela va nous éviter de faire 25 fois l'exercice que nous venons de faire pour l'élection du Président.

Nous avons souhaité conserver à l'élection du Président, le caractère habituel que nous connaissons tous et aussi cette forme de solennité, mais je pense que nous serons tous contents de ne pas terminer à trois heures

du matin, pour un résultat qui, pour le reste, répondra aux règles du vote, et notamment à celle du secret du vote.

Je vais donc suspendre la séance, tout simplement parce que je n'ai pas le droit pendant la séance, de donner la parole à celui à qui je vais la donner, Bruno GERENTES, notre Directeur Général des Services, qui va nous expliquer comment nous allons ensuite voter 25 fois dans les minutes qui viennent.

(La séance, suspendue à 19 heures 30, est reprise à 19 heures 35.)

4 - Élection des Vice-Présidents

M. LE PRÉSIDENT.-

Pour le poste de 1^{er} Vice-Président, je vous propose la candidature de Bernard BIENVENU

Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas.

Le vote est ouvert.

Est-ce que tous ceux qui souhaitaient voter ont pu voter ? *Oui.*

Le vote est clos.

Quatre collègues n'ont pas pris part au vote.

Nombre de suffrages obtenus :

ANDRÉ Alexandre	2 voix
BIENVENU Bernard	93 voix
CHAPUIS Alain	1 voix
RAQUIN Benjamin	1 voix

Bernard BIENVENU est élu 1^{er} Vice-Président.

Je te félicite et t'invite à prendre place à la tribune.

(Applaudissements)

J'indique que je proposerai à Bernard BIENVENU de prendre la délégation aux Finances et au Projet de territoire.

Pour le poste de 2^e Vice-Président, je propose la candidature d'Isabelle MAISTRE.

Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas.

(Des Membres de l'Assemblée demandent, afin d'identifier les candidats, si ceux-ci peuvent se lever dès lors que leur candidature est proposée.)

Isabelle, si tu veux bien te lever.

Le vote est ouvert.

Est-ce que tous ceux qui souhaitaient voter ont pu voter ? *Oui.*

Le vote est clos.

Nombre de suffrages obtenus :

ANDRÉ Alexandre	2 voix
CHAPUIS Alain	3 voix
GIRERD Jordan	1 voix
JAMME Philippe	1 voix
MAISTRE Isabelle	89 voix
MARTIN Walter	1 voix
MESSINA Isabelle	1 voix

Isabelle MAISTRE est élue 2^e Vice-Présidente.

Je te félicite et t'invite à prendre place à la tribune.

(Applaudissements)

J'indique que je proposerai à Isabelle MAISTRE d'être Vice-Présidente à l'Économie et à l'Innovation.

Pour le poste de 3^e Vice-Président, je vous propose la candidature de Guillaume FAUVET.

Guillaume, si tu veux bien te lever.

Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas.

Le vote est ouvert.

Est-ce que tous ceux qui souhaitaient voter ont pu voter ? *Oui*.

Le vote est clos.

Nombre de suffrages obtenus :

ANDRÉ Alexandre	1 voix
CHAPUIS Alain	4 voix
FAUVET Guillaume	95 voix
MARTIN Walter	1 voix
SCHWEITZER Nicolas	1 voix

Guillaume FAUVET est élu 3^e Vice-Président.

Je te félicite et t'invite à prendre place à la tribune.

(Applaudissements)

J'indique que je proposerai à Guillaume FAUVET d'être Vice-Président à la Stratégie territoriale et au Foncier.

Pour le poste de 4^e Vice-Président, je vous propose la candidature de Walter MARTIN.

Walter, si tu veux bien te lever.

Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas.

Le vote est ouvert.

Est-ce que tous ceux qui souhaitaient voter ont pu voter ? *Oui*.

Le vote est clos.

Nombre de suffrages obtenus :

ANDRÉ Alexandre	1 voix
AZNAR Nathalie	2 voix
CHAPUIS Alain	6 voix
DOSCH Thierry	1 voix
GUYARD Franck	1 voix
MARTIN Walter	98 voix

Walter MARTIN est élu 4^e Vice-Président.

Je te félicite et t'invite à prendre place à la tribune.

(Applaudissements)

J'indique que je proposerai à Walter MARTIN d'être Vice-Président à la Conférence territoriale Bresse.

Pour le poste de 5^e Vice-Présidente, je vous propose la candidature de Sylviane CHÊNE.

Merci de te lever, Sylviane.

Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas.

Le vote est ouvert.

Est-ce que tous ceux qui souhaitaient voter ont pu voter ? *Oui*.

Le vote est clos.

<u>Nombre de suffrages obtenus :</u>	
ANDRÉ Alexandre	1 voix
CHAPUIS Alain	8 voix
CHÊNE Sylviane	89 voix
GRIGNOLA-BERNARD Virginie	1 voix
JAMME Philippe	1 voix
PIOTTE Christine	1 voix

Sylviane CHÊNE est élue 5^e Vice-Présidente.

Je te félicite et t'invite à prendre place à la tribune.

(Applaudissements)

J'indique que je proposerai à Sylviane CHÊNE d'être Vice-Présidente à la Culture et à l'Enseignement supérieur.

Pour le poste de 6^e Vice-Président, je vous propose la candidature de Jean-Yves FLOCHON.

Merci de te lever, Jean-Yves, même si la plupart te connaissent.

Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas.

Le vote est ouvert.

Est-ce que tous ceux qui souhaitaient voter ont pu voter ? *Oui.*

Le vote est clos.

<u>Nombre de suffrages obtenus :</u>	
BERARDAN Franck	1 voix
CHAPUIS Alain	10 voix
FLOCHON Jean-Yves	95 voix
RAQUIN Benjamin	1 voix

Jean-Yves FLOCHON est élu 6^e Vice-Président.

Je te félicite et t'invite à prendre place à la tribune.

(Applaudissements)

J'indique que je proposerai à Jean-Yves FLOCHON d'être Vice-Président à la Conférence Sud Revermont.

Pour le poste de 7^e Vice-Président, je vous propose la candidature de Thierry PALLEGOIX.

Thierry, si tu veux bien te lever.

Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas.

Je n'ai pas indiqué que Bernard BIENVENU est le Maire de Polliat, qu'Isabelle MAISTRE est Adjointe au Maire de Bourg-en-Bresse, que Guillaume FAUVET est le Maire de Saint-Denis-lès-Bourg, que Walter MARTIN est le Maire d'Attignat, que Sylviane CHÊNE est également mon Adjointe, que Jean-Yves FLOCHON est le Maire de Ceyzériat, et que Thierry PALLEGOIX est le Maire de Courtes.

Le vote est ouvert.

Est-ce que tous ceux qui souhaitaient voter ont pu le faire ? *Oui.*

Le vote est clos.

<u>Nombre de suffrages obtenus :</u>	
ANDRÉ Alexandre	1 voix
BERARDAN Franck	1 voix
CHAPUIS Alain	10 voix
LAFONT David	1 voix
PALLEGOIX Thierry	92 voix
SCHWEITZER Nicolas	1 voix

Thierry PALLEGOIX est élu 7^e Vice-Président.

Je te félicite et t'invite à nous rejoindre.

(Applaudissements)

J'indique que je proposerai à Thierry PALLEGOIX d'être Vice-Président à l'Agriculture et à la Biodiversité.

Pour le poste de 8^e Vice-Président, je vous propose la candidature de Jonathan GINDRE, Maire de Corveissiat.

Jonathan, si tu veux bien te lever.

Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas.

Le vote est ouvert.

Est-ce que tous ceux qui souhaitaient voter ont pu voter ? *Oui.*

Le vote est clos.

Nombre de suffrages obtenus :

ANDRÉ Alexandre	1 voix
ARRAGON Jean-Pierre	1 voix
CHAPUIS Alain	7 voix
GINDRE Jonathan	96 voix
GIRERD Jordan	1 voix
JAMME Philippe	1 voix

Jonathan GINDRE est élu 8^e Vice-Président.

Je te félicite et t'invite à nous rejoindre.

(Applaudissements)

J'indique que je proposerai à Jonathan GINDRE d'être Vice-Président au Grand Cycle de l'Eau, Eau, Assainissement et GEMAPI.

Pour le poste de 9^e Vice-Présidente, je vous propose la candidature d'Hélène CÉDILEAU, Maire de Péronnas.

Hélène, si tu veux bien te lever.

Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas.

Le vote est ouvert.

Est-ce que tous ceux qui souhaitaient voter ont pu voter ? *Oui.*

Le vote est clos.

Nombre de suffrages obtenus :

ANDRÉ Alexandre	1 voix
BERARDAN Franck	1 voix
CARRY Nicole	1 voix
CÉDILEAU Hélène	90 voix
CHAÏBI Leïna	1 voix
CHAPUIS Alain	8 voix
DAUJAT Baptiste	1 voix
JAMME Philippe	1 voix
LAFONT David	1 voix
PIOTTE Christine	1 voix

Hélène CÉDILEAU est élue 9^e Vice-Présidente.

Je te félicite et t'invite à nous rejoindre.

(Applaudissements)

J'indique que je proposerai à Hélène CÉDILEAU d'être Vice-Présidente des Services aux Communes.

Pour le poste de 10^e Vice-Président, je vous propose la candidature de Jean-Luc ROUX, Conseiller municipal de Bourg-en-Bresse.

Jean-Luc, si tu veux bien te lever.

Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas.

Le vote est ouvert.

Est-ce que tous ceux qui souhaitaient voter ont pu voter ? *Oui*.

Le vote est clos.

Nombre de suffrages obtenus :

ANDRÉ Alexandre	1 voix
CHAPUIS Alain	11 voix
COQUELET Christophe	1 voix
DOSCH Thierry	1 voix
GIRERD Jordan	1 voix
JAMME Philippe	1 voix
LAFONT David	3 voix
RAQUIN Benjamin	2 voix
ROUX Jean-Luc	79 voix
VACLE Patrick	1 voix
VOVILIER Christian	1 voix

Jean-Luc ROUX est élu 10^e Vice-Président.

Je te félicite et t'invite à nous rejoindre.

(Applaudissements)

J'indique que je proposerai à Jean-Luc ROUX d'être Vice-Président aux Transports et Mobilités.

Pour le poste de 11^e vice-Présidente, je vous propose la candidature d'Emmanuelle MERLE, Maire-adjointe de Viriat.

Emmanuelle, si tu veux bien te lever.

Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas.

Le vote est ouvert.

Est-ce que tous ceux qui souhaitaient voter ont pu voter ? *Oui*.

Le vote est clos.

Nombre de suffrages obtenus :

ANDRÉ Alexandre	1 voix
BERARDAN Franck	1 voix
CHAPUIS Alain	14 voix
JAMME Philippe	1 voix
MELEC Marie	1 voix
MERLE Emmanuelle	88 voix
PIOTTE Christine	1 voix
RAQUIN Benjamin	2 voix

Emmanuelle MERLE est élue 11^e Vice-Présidente.

Je te félicite et t'invite à nous rejoindre.

(Applaudissements)

J'indique que je proposerai à Emmanuelle MERLE d'être Vice-Président à l'Action sociale et Petite Enfance.

Pour le poste de 12^e Vice-Présidente, je vous propose la candidature de Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Maire de Bresse Vallons.

Virginie, si tu veux bien te lever.

Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas.

Le vote est ouvert.

Est-ce que tous ceux qui souhaitaient voter ont pu voter ? *Oui.*

Le vote est clos.

Nombre de suffrages obtenus :

ANDRÉ Alexandre	1 voix
BUELLET Jean-Paul	1 voix
CHAPUIS Alain	12 voix
COQUELET Christophe	1 voix
GOBERT Sébastien	1 voix
GRIGNOLA-BERNARD Virginie	81 voix
GUILLERMIN Patrice	1 voix
GUYARD Franck	1 voix
LAFONT David	2 voix
PIOTTE Christine	1 voix
RAQUIN Benjamin	2 voix
THEVENET Jean-Marc	1 voix

Virginie GRIGNOLA-BERNARD est élue 12^e Vice-Présidente.

Je te félicite et t'invite à nous rejoindre.

(Applaudissements)

J'indique que je proposerai à Virginie GRIGNOLA-BERNARD d'être Vice-Présidente à la Santé et Démographie médicale.

Pour le poste de 13^e Vice-Président, je vous propose la candidature de Sébastien GOBERT, Maire de Jasseron.

Sébastien, si tu veux bien te lever.

Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas.

Le vote est ouvert.

Est-ce que tous ceux qui souhaitaient voter ont pu voter ? *Oui.*

Le vote est clos.

Nombre de suffrages obtenus :

ANDRÉ Alexandre	1 voix
CHAPUIS Alain	15 voix
COQUELET Christophe	1 voix
GIVORD Michel Jean-Marie	1 voix
GOBERT Sébastien	79 voix
LAFONT David	2 voix
RAQUIN Benjamin	1 voix

Sébastien GOBERT est élu 13^e Vice-Président.

Je te félicite et t'invite à nous rejoindre.

(Applaudissements)

J'indique que je proposerai à Sébastien GOBERT d'être Vice-Président à l'Administration générale et aux Ressources humaines.

Pour le poste de 14^e Vice-Président, je vous propose la candidature de Bruno RAFFIN, Maire de Coligny.

Bruno, si tu veux bien te lever.

Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas.

Le vote est ouvert.

Est-ce que tous ceux qui souhaitaient voter ont pu le faire ? *Oui*.

Le vote est clos.

Nombre de suffrages obtenus :

ANDRÉ Alexandre	1 voix
CHAPUIS Alain	9 voix
DAUJAT Baptiste	1 voix
GIRERD Jordan	1 voix
LAFONT David	1 voix
NIOGRET Christophe	1 voix
PICARD Jean-Luc	1 voix
RAFFIN Bruno	91 voix
RAQUIN Benjamin	2 voix

Bruno RAFFIN est élu 14^e Vice-Président.

Je te félicite et t'invite à nous rejoindre.

(Applaudissements)

J'indique que je proposerai à Bruno RAFFIN d'être Vice-Président à l'Habitat.

Pour le poste de 15^e Vice-Président, je vous propose la candidature de Philippe JEANNIN, Maire de Simandre-sur-Suran.

Philippe, si tu veux bien te lever.

Y a-t-il d'autres candidats ?

J'enregistre également la candidature de Jordan GIRERD.

Le vote est ouvert.

Est-ce que tous ceux qui souhaitaient voter ont pu voter ? *Oui*.

Le vote est clos.

Nombre de suffrages obtenus :

CHAPUIS Alain	4 voix
COQUELET Christophe	1 voix
GIRERD Jordan	34 voix
JEANNIN Philippe	68 voix

Philippe JEANNIN est élu 15^e Vice-Président.

Je te félicite et t'invite à nous rejoindre.

(Applaudissements)

J'indique que je proposerai à Philippe JEANNIN d'être Vice-Président à la Conférence territoriale Bresse Revermont.

5 - Élection des autres membres du Bureau

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous invite maintenant à élire successivement, dans la continuité, les 10 autres membres du Bureau qui seront donc des Conseillers communautaires siégeant au Bureau, qui se verront également confier une délégation comme cela a toujours été le cas depuis 2017.

Élection du 1^{er} membre supplémentaire du Bureau

Je propose la candidature de Claudie SAINT-ANDRÉ, Adjointe à l'Urbanisme à Bourg-en-Bresse.

Claudie, si tu veux bien te lever.

Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas.

Le vote est ouvert.

Est-ce que tous ceux qui souhaitaient voter ont pu voter ? *Oui.*

Le vote est clos.

Nombre de suffrages obtenus :

ANDRÉ Alexandre	1 voix
AZNAR Nathalie	1 voix
CHAPUIS Alain	12 voix
GIRERD Jordan	1 voix
JAMME Philippe	1 voix
LAFONT David	1 voix
MELEC Marie	1 voix
PALLEGOIX Thierry	1 voix
RAQUIN Benjamin	2 voix
ROCHE Patrick	2 voix
SAINT-ANDRÉ Claudie	68 voix
TARPIN Franck	1 voix
THEVENARD Sandrine	2 voix
THEVENET Jean-Marc	1 voix

Claudie SAINT-ANDRÉ est élue membre du Bureau.

Je te félicite et t'invite à rejoindre la tribune.

(Applaudissements)

J'indique que Claudie SAINT-ANDRÉ sera Conseillère communautaire déléguée à l'Urbanisme et à l'Aménagement.

Élection du 2^e membre supplémentaire du Bureau

Je propose la candidature de Bernard PRIN, Maire de Nivigne et Suran.

Bernard, si tu veux bien te lever.

Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas.

Le vote est ouvert.

Est-ce que tous ceux qui souhaitaient voter ont pu voter ? *Oui.*

Le vote est clos.

Nombre de suffrages obtenus :

ANDRÉ Alexandre	1 voix
ARRAGON Jean-Pierre	1 voix
CHAPUIS Alain	10 voix
GIRERD Jordan	1 voix
LAFONT David	1 voix
MELEC Marie	1 voix
PRIN Bernard	92 voix
RAQUIN Benjamin	2 voix

Bernard PRIN est élu membre du Bureau.

Je te félicite et t'invite à rejoindre la tribune.

(Applaudissements)

J'indique que Bernard PRIN sera Conseiller communautaire délégué à la Construction, aux Travaux et au Patrimoine.

Élection du 3^e membre supplémentaire du Bureau

Je propose la candidature de Sandrine THÉVENARD, Maire de Marsonnas.

Sandrine, si tu veux bien te lever.

Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas.

Le vote est ouvert.

Est-ce que tous ceux qui souhaitaient voter ont pu voter ? *Oui*.

Le vote est clos.

Nombre de suffrages obtenus :

ANDRÉ Alexandre	1 voix
ARRAGON Jean-Pierre	1 voix
CHAPUIS Alain	8 voix
GIRERD Jordan	1 voix
JAMME Philippe	2 voix
MELEC Marie	1 voix
PIOTTE Christine	1 voix
RAQUIN Benjamin	1 voix
THEVENARD Sandrine	87 voix

Sandrine THÉVENARD est élue membre du Bureau.

Je te félicite et t'invite à rejoindre la tribune.

(Applaudissements)

J'indique que Sandrine THÉVENARD sera Conseillère communautaire déléguée au Tourisme.

Élection du 4^e membre supplémentaire du Bureau

Je propose la candidature de Christophe NIOGRET, Maire-adjoint de Bourg-en-Bresse.

Christophe, si tu veux bien te lever.

Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas.

Le vote est ouvert.

Est-ce que tous ceux qui souhaitaient voter ont pu voter ? *Oui*.

Le vote est clos.

Nombre de suffrages obtenus :

ANDRÉ Alexandre	1 voix
BLANC Jean-Luc	1 voix
CHAPUIS Alain	12 voix
COQUELET Christophe	2 voix
DAUJAT Baptiste	1 voix
GIVORD Michel Jean-Marie	1 voix
GUYARD Franck	1 voix
LAFONT David	3 voix
MONTEIRO Rita	1 voix
NIOGRET Christophe	75 voix
RAQUIN Benjamin	2 voix

Christophe NIOGRET est élu membre du Bureau.

Je te félicite et t'invite à rejoindre la tribune.

(Applaudissements)

J'indique que Christophe NIOGRET sera Conseiller communautaire délégué au Commerce et à l'Artisanat de proximité auprès de la Vice-Présidente chargée de l'Économie et de l'Innovation.

Élection du 5^e membre supplémentaire du Bureau

Je propose la candidature de Jean-Luc EMIN, Maire de Druillat.

Jean-Luc, si tu veux bien te lever.

Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas.

Le vote est ouvert.

Est-ce que tous ceux qui souhaitaient voter ont pu voter ? *Oui*.

Le vote est clos.

Nombre de suffrages obtenus :

ANDRÉ Alexandre	1 voix
CHAPUIS Alain	7 voix
EMIN Jean-Luc	95 voix
JAMME Philippe	4 voix
LAFONT David	1 voix
MONTEIRO Rita	1 voix
RAQUIN Benjamin	1 voix

Jean-Luc EMIN est élu membre du Bureau.

Je te félicite et t'invite à rejoindre la tribune.

(Applaudissements)

J'indique que Jean-Luc EMIN sera Conseiller communautaire délégué à l'Énergie.

Élection du 6^e membre supplémentaire du Bureau

Je propose la candidature de Dominique PETITJEAN, Maire de Lescheroux.

Dominique, si tu veux bien te lever.

Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas.

Le vote est ouvert.

Est-ce que tous ceux qui souhaitaient voter ont pu voter ? *Oui*.

Le vote est clos.

Nombre de suffrages obtenus :

ANDRÉ Alexandre	1 voix
CHAPUIS Alain	7 voix
LAFONT David	2 voix
MONTEIRO Rita	1 voix
MORAND Alexis	1 voix
PETITJEAN Dominique	83 voix
PIOTTE Christine	1 voix
RAQUIN Benjamin	7 voix
THEVENET Jean-Marc	1 voix

Dominique PETITJEAN est élue membre du Bureau.

Je te félicite et t'invite à rejoindre la tribune.

(Applaudissements)

J'indique que Dominique PETITJEAN sera Conseillère communautaire déléguée à l'Emploi, l'Insertion, l'Économie sociale et solidaire rattachée à la Vice-Présidente chargée de l'Économie et de l'Innovation.

Élection du 7^e membre supplémentaire du Bureau

Je propose la candidature d'Andy NKUNDIKIJE, Conseiller municipal de Bourg-en-Bresse.

Andy, si tu veux bien te lever.

Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas.

Le vote est ouvert.

Est-ce que tous ceux qui souhaitaient voter ont pu voter ? *Oui.*

Le vote est clos.

Nombre de suffrages obtenus :

AZNA Nathalie	1 voix
CHAPUIS Alain	14 voix
COQUELET Christophe	1 voix
DAUJAT Baptiste	1 voix
GIRERD Jordan	2 voix
LAFONT David	3 voix
MONTEIRO Rita	1 voix
MORAND Alexis	1 voix
NKUNDIKIJE Andy	66 voix
PERRET-MEDEVIELLE Mandy	2 voix
PICARD Jean-Luc	1 voix
RAQUIN Benjamin	4 voix
THEVENET Jean-Marc	2 voix

Andy NKUNDIKIJE est élu membre du Bureau.

Je te félicite et t'invite à rejoindre la tribune.

(Applaudissements)

J'indique que Andy NKUNDIKIJE sera Conseiller communautaire délégué à la Politique des Déchets.

Élection du 8^e membre supplémentaire du Bureau

Je propose la candidature de Patrick VACLE, Maire de Domsure.

Patrick, si tu veux bien te lever.

Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas.

Le vote est ouvert.

Est-ce que tous ceux qui souhaitaient voter ont pu voter ? *Oui.*

Le vote est clos.

Nombre de suffrages obtenus :

ANDRÉ Alexandre	1 voix
BLANC Jean-Noël	1 voix
CHAPUIS Alain	11 voix
DOSCH Thierry	1 voix
JAMME Philippe	1 voix
LAFONT David	2 voix
RAQUIN Benjamin	4 voix
SAINT-ANDRÉ Claudie	1 voix
VACLE Patrick	91 voix

Patrick VACLE est élu membre du Bureau.

Je te félicite et t'invite à rejoindre la tribune.

(Applaudissements)

J'indique que Patrick VACLE sera Conseiller communautaire délégué aux Sports.

Élection du 9^e membre supplémentaire du Bureau

Je propose la candidature de Christine PIOTTE, Maire de Saint-André-sur-Vieux-Jonc.

Christine, si tu veux bien te lever.

Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas.

Le vote est ouvert.

Est-ce que tous ceux qui souhaitaient voter ont pu voter ? *Oui.*

Le vote est clos.

Nombre de suffrages obtenus :

ANDRÉ Alexandre	1 voix
CHAPUIS Alain	11 voix
JAMME Philippe	1 voix
MONTEIRO Rita	1 voix
PIOTTE Christine	89 voix
RAQUIN Benjamin	4 voix

Christine PIOTTE est élue membre du Bureau.

Je te félicite et t'invite à rejoindre la tribune.

(Applaudissements)

J'indique que Christine PIOTTE sera Conseillère communautaire déléguée Conférence territoriale Bresse Dombes.

Élection du 10^e membre supplémentaire du Bureau

Je propose la candidature de Dominique PERROT, Maire de Saint-Didier-d'Aussiat.

Dominique, si tu veux bien te lever.

Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas.

Le vote est ouvert.

Est-ce que tous ceux qui souhaitaient voter ont pu voter ? *Oui.*

Le vote est clos.

Nombre de suffrages obtenus :

ANDRÉ Alexandre	1 voix
CHAPUIS Alain	12 voix
COQUELET Christophe	1 voix
JAMME Philippe	1 voix
LAFONT David	1 voix
MONTEIRO Rita	1 voix
PERROT Dominique	83 voix
PIOTTE Christine	1 voix
RAQUIN Benjamin	6 voix
RIGAUD Géraldine	1 voix
THEVENET Jean-Marc	1 voix

Dominique PERROT est élu membre du Bureau.

Je te félicite et t'invite à rejoindre la tribune.

(Applaudissements)

J'indique que Dominique PERROT sera Conseiller communautaire délégué aux Transports scolaires rattaché au Vice-Président Transports et Mobilités.

Nous avons élu les 25 Membres du Bureau, les 15 Vice-Présidents et les 10 Conseillers délégués.

Je remercie les services de Grand Bourg Agglomération, Bruno GÉRENTES, pour leur travail qui nous a permis de le faire en respectant le vote démocratique et dans des conditions qui ne nous ont pas retenus au-delà du raisonnable, avec une forme d'efficacité, mais qui ne nuit pas dans ce cadre.

DC-2026-019 - Élection des Vice-Présidents et Conseillers supplémentaires

Les Vice-Présidents et les Conseillers supplémentaires sont élus parmi les membres du Conseil communautaire, a scrutin majoritaire uninominal à trois tours.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

Par délibération n° DC-2026-018 en date du 10 avril 2026, le Conseil de Communauté a fixé à 25 le nombre des membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

CONSIDÉRANT que le Conseil communautaire, décide à l'unanimité de recourir au vote électronique, conformément à l'article 21 de son règlement intérieur ;

Élection du 1^{er} Vice-Président :

Le Président procède à l'appel des candidatures puis invite à procéder au 1er tour de scrutin.

Candidat :
Bernard BIENVENU

1^{er} tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	4
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	111
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	6
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre d'abstentions	8
f. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	97
g. Majorité absolue	49

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ANDRE Alexandre	2	Deux
BIENVENU Bernard	93	Quatre-vingt-treize
CHAPUIS Alain	1	Un
RAQUIN Benjamin	1	Un

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AUX OPÉRATIONS DE VOTE,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-10, L.2122-4 et L.2122-7-2 ;

VU le résultat des opérations de vote ;

VU la délibération n° DC-2026-018 du Conseil Communautaire en date du 10 avril 2026 ;

VU l'article 21 du Règlement intérieur de la collectivité en vigueur ;

PROCLAME Monsieur Bernard BIENVENU 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Élection du 2e Vice-Président

Le Président procède à l'appel des candidatures puis invite à procéder au 2e tour de scrutin.

Candidat :
Isabelle MAISTRE

1^{er} tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	2
---	---

b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	113
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	10
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre d'abstentions	5
f. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	98
g. Majorité absolue	50

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ANDRE Alexandre	2	Deux
CHAPUIS Alain	3	Trois
GIRERD Jordan	1	Un
JAMME Philippe	1	Un
MAISTRE Isabelle	89	Quatre-vingt-neuf
MARTIN Walter	1	Un
MESSINA Isabelle	1	Un

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AUX OPÉRATIONS DE VOTE,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-10, L.2122-4 et L.2122-7-2 ;

VU le résultat des opérations de vote ;

VU la délibération n° DC-2026-018 du Conseil Communautaire en date du 10 avril 2026 ;

VU l'article 21 du Règlement intérieur de la collectivité en vigueur ;

PROCLAME Madame Isabelle MAISTRE 2^e Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Élection du 3^e Vice-Président

Le Président procède à l'appel des candidatures puis invite à procéder au 2^e tour de scrutin.

Candidat :

Guillaume FAUVET

1^{er} tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	115
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	9
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre d'abstentions	4
f. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	102
g. Majorité absolue	52

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ANDRE Alexandre	1	Un
CHAPUIS Alain	4	Quatre
FAUVET Guillaume	95	Quatre-vingt-quinze

MARTIN Walter	1	Un
SCHWEITZER Nicolas	1	Un

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AUX OPÉRATIONS DE VOTE,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-10, L.2122-4 et L.2122-7-2 ;

VU le résultat des opérations de vote ;

VU la délibération n° DC-2026-018 du Conseil Communautaire en date du 10 avril 2026 ;

VU l'article 21 du Règlement intérieur de la collectivité en vigueur ;

PROCLAME Monsieur Guillaume FAUVET 3^e Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Élection du 4^e Vice-Président

Le Président procède à l'appel des candidatures puis invite à procéder au 2^e tour de scrutin.

Candidat :

Walter MARTIN

1^{er} tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	115
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	3
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	3
e. Nombre d'abstentions	3
f. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	109
g. Majorité absolue	55

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ANDRE Alexandre	1	Un
AZNAR Nathalie	2	Deux
CHAPUIS Alain	6	Six
DOSCH Thierry	1	Un
GUYARD Franck	1	Un
MARTIN Walter	98	Quatre-vingt-dix-huit

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AUX OPÉRATIONS DE VOTE,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-10, L.2122-4 et L.2122-7-2 ;

VU le résultat des opérations de vote ;

VU la délibération n° DC-2026-018 du Conseil Communautaire en date du 10 avril 2026 ;

VU l'article 21 du Règlement intérieur de la collectivité en vigueur ;

PROCLAME Monsieur Walter MARTIN 4^e Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Élection du 5^e Vice-Président

Le Président procède à l'appel des candidatures puis invite à procéder au 2^e tour de scrutin.

Candidat :

Sylviane CHÊNE

1er tour de scrutin	
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	2
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	113
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	9
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre d'abstentions	3
f. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	101
g. Majorité absolue	51

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ANDRE Alexandre	1	Un
CHAPUIS Alain	8	Huit
CHÊNE Sylviane	89	Quatre-vingt-neuf
GRIGNOLA-BERNARD Virginie	1	Un
JAMME Philippe	1	Un
PIOTTE Christine	1	Un

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AUX OPÉRATIONS DE VOTE,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-10, L.2122-4 et L.2122-7-2 ;

VU le résultat des opérations de vote ;

VU la délibération n° DC-2026-018 du Conseil Communautaire en date du 10 avril 2026 ;

VU l'article 21 du Règlement intérieur de la collectivité en vigueur ;

PROCLAME Madame Sylviane CHÊNE 5^e Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Élection du 6^e Vice-Président

Le Président procède à l'appel des candidatures puis invite à procéder au 2^e tour de scrutin.

Candidat :

Jean-Yves FLOCHON

1er tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	1
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	114
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	6
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre d'abstentions	1
f. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	107
g. Majorité absolue	54

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BERARDAN Franck	1	Un
CHAPUIS Alain	10	Dix
FLOCHON Jean-Yves	95	Quatre-vingt-quinze

RAQUIN Benjamin	1	Un
-----------------	---	----

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AUX OPÉRATIONS DE VOTE,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-10, L.2122-4 et L.2122-7-2 ;

VU le résultat des opérations de vote ;

VU la délibération n° DC-2026-018 du Conseil Communautaire en date du 10 avril 2026 ;

VU l'article 21 du Règlement intérieur de la collectivité en vigueur ;

PROCLAME Monsieur Jean-Yves FLOCHON 6^e Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Élection du 7^e Vice-Président

Le Président procède à l'appel des candidatures puis invite à procéder au 2e tour de scrutin.

Candidat :

Thierry PALLEGOIX

1er tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	115
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	7
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre d'abstentions	2
f. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	106
g. Majorité absolue	54

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ANDRE Alexandre	1	Un
BERARDAN Franck	1	Un
CHAPUIS Alain	10	Dix
LAFONT David	1	Un
PALLEGOIX Thierry	92	Quatre-vingt-douze
SCHWEITZER Nicolas	1	Un

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AUX OPÉRATIONS DE VOTE,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-10, L.2122-4 et L.2122-7-2 ;

VU le résultat des opérations de vote ;

VU la délibération n° DC-2026-018 du Conseil Communautaire en date du 10 avril 2026 ;

VU l'article 21 du Règlement intérieur de la collectivité en vigueur ;

PROCLAME Monsieur Thierry PALLEGOIX 7^e Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Élection du 8^e Vice-Président

Le Président procède à l'appel des candidatures puis invite à procéder au 2e tour de scrutin.

Candidat :
Jonathan GINDRE

1er tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	1
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	114
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	4
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre d'abstentions	3
f. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	107
g. Majorité absolue	54

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ANDRE Alexandre	1	Un
ARRAGON Jean-Pierre	1	Un
CHAPUIS Alain	7	Sept
GINDRE Jonathan	96	Quatre-vingt-seize
GIRERD Jordan	1	Un
JAMME Philippe	1	Un

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AUX OPÉRATIONS DE VOTE,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-10, L.2122-4 et L.2122-7-2 ;

VU le résultat des opérations de vote ;

VU la délibération n° DC-2026-018 du Conseil Communautaire en date du 10 avril 2026 ;

VU l'article 21 du Règlement intérieur de la collectivité en vigueur ;

PROCLAME Monsieur Jonathan GINDRE 8^e Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Élection du 9^e Vice-Président

Le Président procède à l'appel des candidatures puis invite à procéder au 2^e tour de scrutin.

Candidat :
Hélène CÉDILEAU

1er tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	115
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	8
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre d'abstentions	1
f. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	106
g. Majorité absolue	54

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ANDRE Alexandre	1	Un
BERARDAN Franck	1	Un
CARRY Nicole	1	Un

CÉDILEAU Hélène	90	Quatre-vingt-dix
CHÄÏBI Leïna	1	Un
CHAPUIS Alain	8	Huit
DAUJAT Baptiste	1	Un
JAMME Philippe	1	Un
LAFONT David	1	Un
PIOTTE Christine	1	Un

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AUX OPÉRATIONS DE VOTE,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-10, L.2122-4 et L.2122-7-2 ;

VU le résultat des opérations de vote ;

VU la délibération n° DC-2026-018 du Conseil Communautaire en date du 10 avril 2026 ;

VU l'article 21 du Règlement intérieur de la collectivité en vigueur ;

PROCLAME Madame Hélène CÉDILEAU 9^e Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Élection du 10^e Vice-Président

Le Président procède à l'appel des candidatures puis invite à procéder au 2^e tour de scrutin.

Candidat :

Jean-Luc ROUX

1er tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	115
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	11
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre d'abstentions	2
f. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	102
g. Majorité absolue	52

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ANDRE Alexandre	1	Un
CHAPUIS Alain	11	Onze
COQUELET Christophe	1	Un
DOSCH Thierry	1	Un
GIRERD Jordan	1	Un
JAMME Philippe	1	Un
LAFONT David	3	Trois
RAQUIN Benjamin	2	Deux
ROUX Jean-Luc	79	Soixante-dix-neuf
VACLE Patrick	1	Un

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AUX OPÉRATIONS DE VOTE,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-10, L.2122-4 et L.2122-7-2 ;

VU le résultat des opérations de vote ;

VU la délibération n° DC-2026-018 du Conseil Communautaire en date du 10 avril 2026 ;

VU l'article 21 du Règlement intérieur de la collectivité en vigueur ;

PROCLAME Monsieur Jean-Luc ROUX 10^e Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.Élection du 11^e Vice-Président

Le Président procède à l'appel des candidatures puis invite à procéder au 2^e tour de scrutin.

Candidat :

Emmanuelle MERLE

1^{er} tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	1
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	114
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	4
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre d'abstentions	1
f. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	109
g. Majorité absolue	55

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ANDRE Alexandre	1	Un
BERARDAN Franck	1	Un
CHAPUIS Alain	14	Quatorze
JAMME Philippe	1	Un
MELEC Marie	1	Un
MERLE Emmanuelle	88	Quatre-vingt-huit
PIOTTE Christine	1	Un
RAQUIN Benjamin	2	Deux

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AUX OPÉRATIONS DE VOTE,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-10, L.2122-4 et L.2122-7-2 ;

VU le résultat des opérations de vote ;

VU la délibération n° DC-2026-018 du Conseil Communautaire en date du 10 avril 2026 ;

VU l'article 21 du Règlement intérieur de la collectivité en vigueur ;

PROCLAME Madame Emmanuelle MERLE 11^e Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.Élection du 12^e Vice-Président

Le Président procède à l'appel des candidatures puis invite à procéder au 2^e tour de scrutin.

Candidat :
Virginie GRIGNOLA-BERNARD

1er tour de scrutin	
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	1
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	114
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	6
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre d'abstentions	3
f. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	105
g. Majorité absolue	53

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ANDRE Alexandre	1	Un
BUELLET Jean-Paul	1	Un
CHAPUIS Alain	12	Douze
COQUELET Christophe	1	Un
GOBERT Sébastien	1	Un
GRIGNOLA-BERNARD Virginie	81	Quatre-vingt-un
GUILLERMIN Patrice	1	Un
GUYARD Franck	1	Un
LAFONT David	2	Deux
PIOTTE Christine	1	Un
RAQUIN Benjamin	2	Deux
THEVENET Jean-Marc	1	Un

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AUX OPÉRATIONS DE VOTE,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-10, L.2122-4 et L.2122-7-2 ;

VU le résultat des opérations de vote ;

VU la délibération n° DC-2026-018 du Conseil Communautaire en date du 10 avril 2026 ;

VU l'article 21 du Règlement intérieur de la collectivité en vigueur ;

PROCLAME Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD 12^e Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Élection du 13^e Vice-Président

Le Président procède à l'appel des candidatures puis invite à procéder au 2e tour de scrutin.

Candidat :
Sebastien GOBERT

1er tour de scrutin	
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	6
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	112
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	9
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre d'abstentions	3

f. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
g. Majorité absolue

100
51

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ANDRE Alexandre	1	Un
CHAPUIS Alain	15	Quinze
COQUELET Christophe	1	Un
GIVORD Michel Jean-Marie	1	Un
GOBERT Sébastien	79	Soixante-dix-neuf
LAFONT David	2	Deux
RAQUIN Benjamin	1	Un

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AUX OPÉRATIONS DE VOTE,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-10, L.2122-4 et L.2122-7-2 ;

VU le résultat des opérations de vote ;

VU la délibération n° DC-2026-018 du Conseil Communautaire en date du 10 avril 2026 ;

VU l'article 21 du Règlement intérieur de la collectivité en vigueur ;

PROCLAME Monsieur Sébastien GOBERT 13^e Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Élection du 14^e Vice-Président

Le Président procède à l'appel des candidatures puis invite à procéder au 2^e tour de scrutin.

Candidat :

Bruno RAFFIN

1^{er} tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	115
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	6
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre d'abstentions	1
f. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	108
g. Majorité absolue	55

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ANDRE Alexandre	1	Un
CHAPUIS Alain	9	Neuf
DAUJAT Baptiste	1	Un
GIRERD Jordan	1	Un
LAFONT David	1	Un

NIOGRET Christophe	1	Un
PICARD Jean-Luc	1	Un
RAFFIN Bruno	91	Quatre-vingt-onze
RAQUIN Benjamin	2	Deux

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AUX OPÉRATIONS DE VOTE,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-10, L.2122-4 et L.2122-7-2 ;

VU le résultat des opérations de vote ;

VU la délibération n° DC-2026-018 du Conseil Communautaire en date du 10 avril 2026 ;

VU l'article 21 du Règlement intérieur de la collectivité en vigueur ;

PROCLAME Monsieur Bruno RAFFIN 14^e Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Élection du 15^e Vice-Président

Le Président procède à l'appel des candidatures puis invite à procéder au 2^e tour de scrutin.

Candidats :

Jordan GIRERD

Philippe JEANNIN

1er tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	1
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	114
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	5
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	2
e. Nombre d'abstentions	107
f. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	54
g. Majorité absolue	

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CHAPUIS Alain	4	Quatre
COQUELET Christophe	1	Un
GIRERD Jordan	34	Trente-quatre
JEANNIN Philippe	68	Soixante-huit

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AUX OPÉRATIONS DE VOTE,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-10, L.2122-4 et L.2122-7-2 ;

VU le résultat des opérations de vote ;

VU la délibération n° DC-2026-018 du Conseil Communautaire en date du 10 avril 2026 ;

VU l'article 21 du Règlement intérieur de la collectivité en vigueur ;

PROCLAME Monsieur Philippe JEANNIN 15^e Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Élection du 1^{er} Conseiller supplémentaire :

Le Président procède à l'appel des candidatures puis invite à procéder au 1er tour de scrutin.

Candidat :

Claudie SAINT-ANDRÉ

1^{er} tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	1
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	114
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre d'abstentions	6
f. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	95
g. Majorité absolue	48

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ANDRE Alexandre	1	Un
AZNAR Nathalie	1	Un
CHAPUIS Alain	12	Douze
GIRERD Jordan	1	Un
JAMME Philippe	1	Un
LAFONT David	1	Un
MELEC Marie	1	Un
PALLEGOIX Thierry	1	Un
RAQUIN Benjamin	2	Deux
ROCHE Patrick	2	Deux
SAINT-ANDRE Claudie	68	Soixante-huit
TARPIN Franck	1	Un
THEVENARD Sandrine	2	Deux
THEVENET Jean-Marc	1	Un

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AUX OPÉRATIONS DE VOTE,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-10, L.2122-4 et L.2122-7-2 ;

VU le résultat des opérations de vote ;

VU la délibération n° DC-2026-018 du Conseil Communautaire en date du 10 avril 2026 ;

VU l'article 21 du Règlement intérieur de la collectivité en vigueur ;

PROCLAME Madame Claudie SAINT-ANDRÉ 1^{ère} Conseillère déléguée de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Élection du 2^e Conseiller supplémentaire

Le Président procède à l'appel des candidatures puis invite à procéder au 1er tour de scrutin.

Candidat :

Bernard PRIN

1 ^{er} tour de scrutin	
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	115
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	4
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre d'abstentions	2
f. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	109
g. Majorité absolue	55

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ANDRE Alexandre	1	Un
ARRAGON Jean-Pierre	1	Un
CHAPUIS Alain	10	Dix
GIRERD Jordan	1	Un
LAFONT David	1	Un
MELEC Marie	1	Un
PRIN Bernard	92	Quatre-vingt-douze
RAQUIN Benjamin	2	Deux

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AUX OPÉRATIONS DE VOTE,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-10, L.2122-4 et L.2122-7-2 ;

VU le résultat des opérations de vote ;

VU la délibération n° DC-2026-018 du Conseil Communautaire en date du 10 avril 2026 ;

VU l'article 21 du Règlement intérieur de la collectivité en vigueur ;

PROCLAME Monsieur Bernard PRIN 2^e Conseiller délégué de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Élection du 3^e Conseiller supplémentaire

Le Président procède à l'appel des candidatures puis invite à procéder au 1er tour de scrutin.

Candidat :

Sandrine THÉVENARD

1 ^{er} tour de scrutin	
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	115
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	6
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre d'abstentions	6
f. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	103
g. Majorité absolue	52

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ANDRE Alexandre	1	Un
ARRAGON Jean-Pierre	1	Un

CHAPUIS Alain	8	Huit
GIRERD Jordan	1	Un
JAMME Philippe	2	Deux
MELEC Marie	1	Un
PIOTTE Christine	1	Un
RAQUIN Benjamin	1	Un
THEVENARD Sandrine	87	Quatre-vingt-sept

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AUX OPÉRATIONS DE VOTE,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-10, L.2122-4 et L.2122-7-2 ;

VU le résultat des opérations de vote ;

VU la délibération n° DC-2026-018 du Conseil Communautaire en date du 10 avril 2026 ;

VU l'article 21 du Règlement intérieur de la collectivité en vigueur ;

PROCLAME Madame Sandrine THEVENARD 3^e Conseillère déléguée de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Élection du 4^e Conseiller supplémentaire

Le Président procède à l'appel des candidatures puis invite à procéder au 1er tour de scrutin.

Candidat :

Christophe NIOGRET

1^{er} tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	115
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	9
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre d'abstentions	6
f. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	100
g. Majorité absolue	51

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ANDRE Alexandre	1	Un
BLANC Jean-Luc	1	Un
CHAPUIS Alain	12	Douze
COQUELET Christophe	2	Deux
DAUJAT Baptiste	1	Un
GIVORD Michel Jean-Marie	1	Un
GUYARD Franck	1	Un
LAFONT David	3	Trois

MONTEIRO Rita	1	Un
NIOGRET Christophe	75	Soixante-quinze
RAQUIN Benjamin	2	Deux

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AUX OPÉRATIONS DE VOTE,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-10, L.2122-4 et L.2122-7-2 ;

VU le résultat des opérations de vote ;

VU la délibération n° DC-2026-018 du Conseil Communautaire en date du 10 avril 2026 ;

VU l'article 21 du Règlement intérieur de la collectivité en vigueur ;

PROCLAME Monsieur Christophe NIOGRET 4^e Conseiller délégué de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Élection du 5^e Conseiller supplémentaire

Le Président procède à l'appel des candidatures puis invite à procéder au 1er tour de scrutin.

Candidat :

Jean-Luc ÉMIN

1^{er} tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	115
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	2
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	3
e. Nombre d'abstentions	3
f. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	110
g. Majorité absolue	56

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ANDRE Alexandre	1	Un
CHAPUIS Alain	7	Sept
EMIN Jean-Luc	95	Quatre-vingt-quinze
JAMME Philippe	4	Quatre
LAFONT David	1	Un
MONTEIRO Rita	1	Un
RAQUIN Benjamin	1	Un

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AUX OPÉRATIONS DE VOTE,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-10, L.2122-4 et L.2122-7-2 ;

VU le résultat des opérations de vote ;

VU la délibération n° DC-2026-018 du Conseil Communautaire en date du 10 avril 2026 ;

VU l'article 21 du Règlement intérieur de la collectivité en vigueur ;

PROCLAME Monsieur Jean-Luc EMIN 5^e Conseiller délégué de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Élection du 6^e Conseiller supplémentaire

Le Président procède à l'appel des candidatures puis invite à procéder au 1er tour de scrutin.

Candidat :

Dominique PETITJEAN

1^{er} tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	3
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	112
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	5
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre d'abstentions	3
f. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	104
g. Majorité absolue	53

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ANDRE Alexandre	1	Un
CHAPUIS Alain	7	Sept
LAFONT David	2	Deux
MONTEIRO Rita	1	Un
MORAND Alexis	1	Un
PETITJEAN Dominique	83	Quatre-vingt-trois
PIOTTE Christine	1	Un
RAQUIN Benjamin	7	Sept
THEVENET Jean-Marc	1	Un

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AUX OPÉRATIONS DE VOTE,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-10, L.2122-4 et L.2122-7-2 ;

VU le résultat des opérations de vote ;

VU la délibération n° DC-2026-018 du Conseil Communautaire en date du 10 avril 2026 ;

VU l'article 21 du Règlement intérieur de la collectivité en vigueur ;

PROCLAME Madame Dominique PETITJEAN 6^e Conseillère déléguée de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Élection du 7^e Conseiller supplémentaire

Le Président procède à l'appel des candidatures puis invite à procéder au 1er tour de scrutin.

Candidat :

Andy NKUNDIKIJE

1^{er} tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	2
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	113
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	7
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre d'abstentions	7

f. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
g. Majorité absolue

99
50

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
AZNAR Nathalie	1	Un
CHAPUIS Alain	14	Quatorze
COQUELET Christophe	1	Un
DAUJAT Baptiste	1	Un
GIRERD Jordan	2	Deux
LAFONT David	3	Trois
MONTEIRO Rita	1	Un
MORAND Alexis	1	Un
NKUNDIKIJE Andy	66	Soixante-six
PERRET-MEDEVIELLE Mandy	2	Deux
PICARD Jean-Luc	1	Un
RAQUIN Benjamin	4	Quatre
THEVENET Jean-Marc	2	Deux

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AUX OPÉRATIONS DE VOTE,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-10, L.2122-4 et L.2122-7-2 ;

VU le résultat des opérations de vote ;

VU la délibération n° DC-2026-018 du Conseil Communautaire en date du 10 avril 2026 ;

VU l'article 21 du Règlement intérieur de la collectivité en vigueur ;

PROCLAME Monsieur Andy NKUNDIKIJE 7^e Conseiller délégué de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Élection du 8^e Conseiller supplémentaire

Le Président procède à l'appel des candidatures puis invite à procéder au 1er tour de scrutin.

Candidat :
Patrick VACLE

1^{er} tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	115
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	2
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre d'abstentions	0
f. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	113
g. Majorité absolue	57

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

ANDRE Alexandre	1	Un
BLANC Jean-Noël	1	Un
CHAPUIS Alain	11	Onze
DOSCH Thierry	1	Un
JAMME Philippe	1	Un
LAFONT David	2	Deux
RAQUIN Benjamin	4	Quatre
SAINT-ANDRE Claudie	1	Un
VACLE Patrick	91	Quatre-vingt-onze

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AUX OPÉRATIONS DE VOTE,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-10, L.2122-4 et L.2122-7-2 ;

VU le résultat des opérations de vote ;

VU la délibération n° DC-2026-018 du Conseil Communautaire en date du 10 avril 2026 ;

VU l'article 21 du Règlement intérieur de la collectivité en vigueur ;

PROCLAME Monsieur Patrick VACLE 8^e Conseiller délégué de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Élection du 9^e Conseiller supplémentaire

Le Président procède à l'appel des candidatures puis invite à procéder au 1^{er} tour de scrutin.

Candidat :

Christine PIOTTE

1^{er} tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	115
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	4
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	4
e. Nombre d'abstentions	4
f. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	107
g. Majorité absolue	54

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ANDRE Alexandre	1	Un
CHAPUIS Alain	11	Onze
JAMME Philippe	1	Un
MONTEIRO Rita	1	Un
PIOTTE Christine	89	Quatre-vingt-neuf
RAQUIN Benjamin	4	Quatre

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AUX OPÉRATIONS DE VOTE,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-10, L.2122-4 et L.2122-7-2 ;

VU le résultat des opérations de vote ;

VU la délibération n° DC-2026-018 du Conseil Communautaire en date du 10 avril 2026 ;

VU l'article 21 du Règlement intérieur de la collectivité en vigueur ;

PROCLAME Madame Christine PIOTTE 9^e Conseillère déléguée de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Élection du 10^e Conseiller supplémentaire

Le Président procède à l'appel des candidatures puis invite à procéder au 1er tour de scrutin.

Candidat :

Dominique PERROT

1^{er} tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	115
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	3
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre d'abstentions	2
f. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	110
g. Majorité absolue	56

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ANDRE Alexandre	1	Un
CHAPUIS Alain	12	Douze
COQUELET Christophe	1	Un
DURET Raphaël	1	Un
JAMME Philippe	1	Un
LAFONT David	1	Un
MONTEIRO Rita	1	Un
PERROT Dominique	83	Quatre-vingt-trois
PIOTTE Christine	1	Un
RAQUIN Benjamin	6	Six
RIGAUD Géraldine	1	Un
THEVENET Jean-Marc	1	UN

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AUX OPÉRATIONS DE VOTE,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-10, L.2122-4 et L.2122-7-2 ;

VU le résultat des opérations de vote ;

VU la délibération n° DC-2026-018 du Conseil Communautaire en date du 10 avril 2026 ;

VU l'article 21 du Règlement intérieur de la collectivité en vigueur ;

PROCLAME Monsieur Dominique PERROT 10^e Conseiller délégué de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

6 - Lecture de la charte de l'élu local

M. LE PRÉSIDENT.- Je dois, mes chers Collègues, vous rappeler que vous avez reçu avec la convocation de la séance d'aujourd'hui, la Charte de l'élu local que nous avons d'ailleurs tous eue normalement dans nos Communes.

Elle indique qu'immédiatement après l'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau, le Président donne lecture de la charte de l'élu local mentionnée à l'Article L.1111-12. Je vais donc le faire puisque la loi le prévoit.

« Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'Article L 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le code général des collectivités territoriales.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le code général des collectivités territoriales.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'Article L.1111-13 du Code général des collectivités territoriales. Un décret en Conseil d'État détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues ».

Mes chers Collègues, il ne convient pas de voter cette charte puisqu'elle nous est imposée, elle nous rappelle qu'il nous faut respecter la loi et les principes de probité, ce que les associations d'élus considèrent comme

allant de soi – mais la loi nous impose de la rappeler.

DC-2026-020 - Lecture de la charte de l' élu local

Conformément à l'article L.5211-6 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, le président donne lecture de la charte de l' élu local mentionnée à l'[article L. 1111-12](#).

Le président remet aux conseillers communautaires une copie de la charte de l' élu local et des dispositions de la section 3 du chapitre VI du Titre 1^{er} du CGCT dans les communautés d'agglomération, ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions.

Ainsi, Monsieur le Président donne lecture de cette charte, dont le texte intégral accompagné des dispositions de la section 3 du chapitre VI du Titre 1^{er} du CGCT et des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions est joint en annexe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSTATE la lecture par Monsieur le Président de la charte de l' élu local prévue à l'article L. 1111-12 du CGCT ;

CONSTATE que chacun des Conseillers communautaires a été rendu destinataire de cette charte et d'une copie des dispositions de la section 3 du chapitre VI du Titre 1^{er} du CGCT et des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions.

7 - Détermination du lieu de la séance du prochain Conseil Communautaire

M. LE PRÉSIDENT.- Le lieu habituel de nos séances défini dans le Règlement intérieur est la salle des fêtes de Viriat. Toutefois, par exception – pour des questions de disponibilité, je pense –, je vous propose de fixer la prochaine réunion du Conseil de Communauté au lundi 27 avril 2026 à 18 heures, à l'Amphitorium, Carré Amiot, Esplanade François Mitterrand, qui est un équipement de la Communauté d'Agglomération.

Nous devons formellement voter.

DC-2026-021 - Fixation du lieu de la séance du prochain Conseil communautaire

VU les termes de l'article L. 5211-11 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de Communauté se réunit au siège de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse ou dans un lieu choisi par lui dans l'une des Communes membres ;

CONSIDÉRANT qu'il a été défini dans son règlement intérieur que le lieu habituel du Conseil de Communauté est la salle des fêtes de Viriat ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer le lieu de la prochaine réunion du Conseil de Communauté ;

CONSIDÉRANT la proposition de tenir cette séance à l'amphitorium d'Agglomération ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE BUREAU, à l'unanimité

FIXE le lieu de la prochaine séance du Conseil Communautaire à l'amphitorium d'Agglomération.

M. LE PRÉSIDENT.- Cette proposition est donc adoptée.

Nous nous retrouverons donc le 27 avril, à l'Amphitorium.

Pour tous ceux qui ne l'auraient pas encore fait, je les remercie d'aller à l'issue de la séance à l'espace Communication qui est au fond de la salle afin de prendre une photo qui permettra d'établir le trombinoscope des Élus communautaires dont nous serons tous destinataires, et compte tenu du renouvellement, cela ne sera pas de trop.

Je demande aux assesseurs, à la secrétaire de séance ainsi qu'à Nicole CARRY qui a présidé le début de la séance, de rester afin de signer les procès-verbaux et les feuilles de proclamation des résultats.

Mes chers Collègues, je vous remercie d'avoir participé à cette séance d'installation avec, je l'ai dit tout à l'heure, son caractère à la fois formel mais important pour le fonctionnement démocratique de notre collectivité. Nous nous retrouverons dorénavant dans des lieux qui seront des lieux de travail.

J'indique aux membres du Bureau que le Bureau se réunira lundi 20 avril à 14 heures dans un lieu qui leur sera indiqué, qui sera probablement le siège de Grand Bourg Agglomération, Boulevard John Kennedy. Je vous invite à réserver votre après-midi du lundi 20 pour préparer le Conseil communautaire qui se tiendra le 27.

Mes chers Collègues, je vous remercie à nouveau de votre confiance majoritaire, je vous redis dans quel esprit nous allons travailler, une fois cette installation démocratique faite : au service de toutes et tous, au service de toutes les Communes et de tous les habitants.

Bonne soirée à tous.

La séance est levée à 20 h 25.
Prochaine réunion du Conseil communautaire :
27 avril 2026 à 18 h 00

Fait à Bourg-en-Bresse, le 16 avril 2026

Secrétaire de Séance,
Marie MELEC



Pour le Président et par délégation,
Sébastien GOBERT
Délégué à l'Administration générale
et aux Ressources humaines

